

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 12 mars 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIÉ Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUIBOREL Catherine (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie), Madame JOUALLAND Estelle.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 25
- . présent(s) ou représenté(s) : 21
- . absent(s) et non représenté(s) : 4

OBJET : VOTE DES CRÉDITS SCOLAIRES 2025
Versement d'une dotation globale de crédits scolaires aux écoles publiques

Délibération N°2025/63 du Conseil Municipal du 25 mars 2025
Publiée le 28 mars 2025

VOTE DES CRÉDITS SCOLAIRES 2025

Versement d'une dotation globale de crédits scolaires aux écoles publiques

Tous les ans, la Ville de Châteaubourg accorde aux écoles publiques au titre des dépenses de fonctionnement :

- Des subventions individuelles calculées à l'élève (*pour des achats de livres, pour l'organisation de classes découvertes, ...*),
- Des dotations individuelles calculées à l'élève (*pour des achats de fournitures scolaires et de petit matériel pédagogique, ...*),
- Des dotations allouées par école (*pour les transports scolaires, les entrées « piscine », le renouvellement des pharmacies, ...*).

Afin de simplifier le système existant, et d'y apporter davantage de souplesse, il est proposé au Conseil Municipal de regrouper le financement de l'ensemble des dépenses pédagogiques de fonctionnement des écoles publiques au sein d'une dotation globale « crédits scolaires » calculée à l'élève.

La somme allouée par école publique sera répartie selon les choix de l'équipe pédagogique, déduction faite des dépenses fléchées comme incompressibles.

Cette dotation globale regroupe ainsi les dépenses suivantes :

- Les fournitures scolaires,
- Le petit équipement, ou matériels pédagogiques,
- Les dépenses liées au renouvellement des pharmacies,
- Les entrées piscine (*dépenses incompressibles*),
- Les transports scolaires,
- Les frais liés aux sorties pédagogiques et aux classes découvertes,
- Les intervenants ou spectacles organisés au sein des écoles,
- Les frais d'affranchissement,
- Les licences d'ordinateurs,
- Les frais liés à la maintenance des copieurs et aux petites réparations du matériel informatique dont vidéoprojecteur (*dépenses incompressibles*),
- Et toutes autres dépenses de fonctionnement liées aux choix pédagogiques de chaque école.

Pour 2025, la commission 4 propose de définir le montant alloué au titre de la dotation globale « crédits scolaires » sur la base de 122 euros par élève scolarisé dans l'une des écoles publiques. Le nombre d'élèves pris en considération est celui de l'ensemble des élèves d'inscrits réels au 1^{er} janvier de l'année N.

Il est également précisé que la présente dotation ne couvre pas les dépenses d'investissement des écoles publiques.

.../...

Pour les écoles privées, les dépenses de fonctionnement concernées sont inscrites dans le contrat d'association.

Suite à la présentation du sujet en commission 4 du 27 novembre 2024,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ATTRIBUER aux écoles publiques au titre de la dotation globale « crédits scolaires » les crédits de fonctionnement suivants :

CHARLES DE GAULLE		LE PLESSIS	
122 € x 265 élèves	32 330 €	122 € x 285 élèves	34 770 €
TOTAL GENERAL		67 100 €	

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de 2025. Les dépenses seront réglées sur facture, directement aux fournisseurs ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



A stylized, handwritten signature in black ink.

Teddy RÉGNIER

**La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE**

A stylized, handwritten signature in black ink.

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0
--	-----------	------------	-----------------	----------------------------------